

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 novembre 2019 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée :

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

282-19

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item

- 40.1 *Demande commandite – Filles en forme*
- 40.2 *Volet 3 du MSP - Génératrice*

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. *Ouverture de la session*
- 2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. *Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019*
- 4. *Comptes*
- 5. *Correspondance*
- 6. *Présentation d'un organisme*
- 7. *État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie et Parc Natur'Ailes*
- 8. *Règlement # 162-19 – Décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux*
- 9. *Liste des comptes à recevoir*
- 10. *Vente pour taxes*
- 11. *Avis de motion et présentation du projet de règlement # 163-19 – Budget municipal 2020 et du programme triennal de dépenses en immobilisations*
- 12. *Dates pour réunions de travail du budget et adoption du budget 2020*
- 13. *Comptable – États financiers 2019-2020-2021*
- 14. *Entente - Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile*
- 15. *Adoption du Plan de sécurité civile*
- 16. *Rapport inspecteur – Permis – Année 2019*
- 17. *Équilibrage du rôle 2021-2022-2023*
- 18. *Projet de rénovation des loisirs*
- 19. *Programme d'infrastructure investir dans le Canada (PIIC)*
- 20. *Projet terrains*
- 21. *Travaux taxe d'essence et contribution du Québec 2019-2023 - Programmation des travaux*
- 22. *TECQ 2014-2018 et 2019-2023 – Résolutions pour le MAMH programmations*
- 23. *Appui au CDL – Projet de formation théorique et pratique culture biologique*
- 24. *Soumission pour location de machinerie lourde*
- 25. *Formation - Inspection et entretien des bornes fontaines*
- 26. *Loisirs - Candidatures*
- 27. *Demande Bingo Le Banquier*
- 28. *Guignolée*
- 29. *Fête des enfants – Chevaliers de Colomb*
- 30. *Unité d'urgence - Financement municipal et emprunt temporaire*
- 31. *Patinoire – Financement*
- 32. *Projet Pêche sur glace – Responsable et demande (Assurances,...)*
- 33. *Fabrique – Espace publicitaire*
- 34. *Formation Pompier II*
- 35. *Demande d'appui au maintien de la démocratie scolaire – Gouvernance de l'école publique*
- 36. *Médaille du lieutenant-gouverneur général pour les aînés*


Maire


DG

- 37. Demande pour karaté
- 38. Demande – Voyage scolaire
- 39. Participation financière ADVL - Fonds local de projet structurant
- 40. Affaires nouvelles
Période de questions
- 41. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

283-19 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 OCTOBRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 tel que présenté étant en tous points jugé conforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

284-19 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés	Total	25 932.60 \$
Chèque # 13907 à #13945	Chèques de la liste des comptes du 7 octobre 2019	
Chèque # 13946 Julien Colpron-Tremblay	Réso : 259-19 Volet 2 Plan de sécurité civile	2 000.00 \$
Chèque # 13947 Maison de la famille	Réso : 268-19 Aide paniers de Noël	75.00
Chèque # 13948 Revenu Québec	Taxes hébergement 07-08-09 2019	182.00
Chèque # 13949 Shaw Direct	Câble octobre	73.57
Chèque # 13950 Lionel Jourdan	Réso : 123-19 Paiement du 4 et 11 octobre 2019	448.00
Chèque # 13951 Hydro-Québec	(1)	405.82
Chèque # 13952 Déry télécom	Téléphones (6)	324.17
Chèque # 13953 Kalitec	Réso 239-19 Afficheurs de vitesse (2)	11 704.46
Chèque # 13954 Pauline Beaulieu	Réso : 388-18 Gestion chalets octobre 2019	104.88
Chèque # 13955 Chantal Corbin	Réso : 388-18, 197-19 (ent. bâtisses + décès)	1 036.53
Chèque # 13956 Lionel Jourdan	Réso : 123-19 Paiement du 18 et 25 octobre 2019	448.00
Chèque # 13957 Hydro-Québec	3	2 220.40
Chèque # 13958 Revenu Québec	Remises octobre 2019 (eur)	2 878.58
Chèque # 13959 Revenu Canada	Remises octobre 2019 (eur)	360.50
Chèque # 13960 Revenu Québec	Corrections remises 2018	182.23
Chèque # 13961 Denis Bossé	Remboursement taxes	164.04
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 22-09-2019 au 26-10-2019	1 263.64
Visa Desjardins	Chaise de bureau, vaisselle chalets...	626.58
	Total	24 498.40 \$

COMPTES À PAYER

1. Air Liquide	Produits de soudure, électrodes...	241.82 \$
2. ADMQ	Réso : 219-19 Formation 13 nov. (Francine et Nadia)	726.64
3. Biologie Aménagement	Analyse des eaux	580.63
4. Beaulieu Berthier	Déplacement Métal AP, repas Rimouski	54.39
5. Brandt Dégelis	Pièces pépîne	920.24
6. Carrefour du Camion	Réparation compresseur à air, pièces générales	3 743.77
7. CISSS	Vaccin Engerix B (Matthew Nilson)	25.00
8. CITQ	Frais annuel d'attestation	307.07
9. Crevier	Huile	427.71
10. Dubé Gerald	Dîners et déplacements pour formation des pompiers	82.52
11. Électronique Mercier	Vente 2 téléavertisseurs, programmation, transfert...	522.45
12. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	665.81
13. Équipement SMS	Couteaux (Niveleuse)	1 494.68
14. Extincteur de la Pointe	Inspection d'appareil respiratoire et test hydrostatique	989.10
15. Fond d'information territoire	Frais mutations septembre (2)	8.00
16. Gaz Bar St-Patrice	Huile	434.27
17. Imprimerie Excel	Sacs Techno (pompiers)	82.44
18. Info Dimanche	Avis public (Unité d'urgence)	140.27
19. Jacques Thibault	Vérification des camions et pompes	718.59
20. Jacques B. Ouellet	« Tester » à batterie	84.45
21. Jaguar Média	Abonnement annuel RJM	94.86
22. Kopilab	Facturation copies du mois (Toshiba)	100.57

23. Labrie Mélissa	Dépl. Formation NDDL et dîner	65.93
24. Lavoie Francis	Frais déplac. caserne, préventive, formation...	127.29
25. Livraison M.L.	Livraison Spécialité électrique	10.01
26. Macpek	Pièces camion incendie	66.50
27. Matériaux du Lac	Tubes fluorescent, ballast, paillis, terre...	359.58
28. Mécanique Francis Bouchard	Adaptateurs, pièces camion	134.65
29. Métal AP	Pièces pour camion à neige et niveleuse	357.72
30. Monbureau.ca	Papeterie	112.24
31. MRC Témiscouata	Renouvellement membre Tourisme Témiscouata 2020	125.00
32. Nettoyeur Christine	Serviettes	41.39
33. Nortec Industriel	Cylindre de barrure (camion à neige)	951.88
34. Ouellet Vicky	Réunion RJDT octobre	40.00
35. Oxymed	Équipement d'oxygène portatif	259.56
36. Pièces Auto Rimouski	Batteries, antigel, attaches...	569.47
37. Poste Canada	3 envois collectifs	106.91
38. Purolator	Messageries	86.69
39. Réal Huot	Liquide antigel, indicateur de BF	750.72
40. RJDT	Frais mensuels 9/10	5 077.10
41. RDMND	Réso : 149-19 Contribution pour Halte Touristique	2 000.00
42. Sinto	Graisse	253.52
43. Spécialité électriques	Batterie Chevrolet	195.45
44. Techno pneu	Écrous, microbilles (camion incendie)	261.97
45. Würth	Attaches de câbles, marqueurs...	272.76

TOTAL COMPTES À PAYER

24 671.62 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu de la MMQ un chèque de 2 500 \$ comme 3^e prix en gestion de risques 2019, montant selon la résolution # 267-19 qui sera destiné à la modification de la bâtisse du bureau municipal afin de permettre la connexion d'une génératrice en cas de situations d'urgence.
2. Reçu de la Route des Monts Notre-Dame un chèque de 4 097 \$ en remboursement de matériel et de temps des employés pour les travaux au belvédère (selon entente Réso 210-19).
3. Reçu par dépôt direct du MTQ un montant de 2 958.11 \$ tel que promis le 4 juillet 2019, pour les travaux extra de l'hiver 2018-2019.
4. Reçu lettre d'approbation du MAMH de notre règlement d'emprunt pour l'unité d'urgence de 217 117 \$.
5. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy la résolution 191010 d'acceptation de la hausse de 2 % pour l'entente en sécurité incendie pour 2020.
6. La Route des Monts Notre-Dame vous invite à participer à une rencontre semi-annuelle des membres qui aura lieu jeudi, le 28 novembre prochain à 13 h à la salle des loisirs d'Esprit-Saint.
7. Reçu par courriel le 28 octobre l'acceptation de notre demande d'aide financière de 26 500 \$ dans le programme du MSP – Volet 3.
8. Reçu lettre d'Action chômage Kamouraska inc. demandant pour que l'on devienne membre au coût de 50 \$. Organisme qui fait pression auprès du gouvernement, entre autres, pour dénoncer les effets catastrophiques du trou noir de l'industrie touristique.
9. Du 18 au 24 novembre c'est la Semaine québécoise des rencontres interculturelles et le gouvernement nous invite à organiser une activité dans notre région.
10. Le Centre d'action bénévole région Témis nous invite à participer à la 23^e édition du Prix Hommage bénévolat-Québec en soumettant une candidature d'ici le 5 décembre.

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME

Aucun organisme.

7. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT - GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATURELLES

Au moins 4 semaines avant l'adoption du budget l'état doit être remis aux élus

La directrice générale remet à chaque membre du conseil l'État des activités de fonctionnement général et pour chaque département.

8. RÈGLEMENT # 162-19 – DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

8.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 162-19

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil; le règlement # 162-19 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux
Aucun changement n'a été apporté entre le dépôt le 7 octobre et son adoption ce soir.

285-19

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 162-19 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Règlement sur la rémunération des élus # 102-10 adopté en 2010 se doit d'être révisé;

ATTENDU QUE depuis 2019 l'allocation de dépense est imposée au fédéral ce qui n'était pas le cas auparavant;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt de ce projet de règlement ont été donné le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU'un avis public expliquant le projet été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et est affiché depuis le 8 octobre 2019 aux endroits prévus;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT, INCLUANT LA VOIX DE MONSIEUR LE MAIRE QUE le règlement numéro 162-19 est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent projet de règlement portera le titre de « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux ».

ARTICLE 2. TERMINOLOGIE

2.1 Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire.

ARTICLE 4. PRISE D'EFFET

Le présent règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Pour l'exercice financier 2020, la rémunération de base pour le maire est fixée à 5 550 \$, en 2019 était de 4 827.18 \$ et l'allocation à 2 775 \$ (en 2019 était de 2 413\$).
TOTAL DE : 8 325 \$.

b) Pour l'exercice financier 2020, la rémunération de base de chacun des conseillers est fixée à 1 850 \$ (le tiers du maire) en 2019 était de 1 527.59 \$ et l'allocation à 925 \$ (en 2019 était de 763.84 \$). TOTAL DE : 2 775 \$.

ARTICLE 6. INDEXATION

Pour les années subséquentes, les montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses, ci-dessus mentionnés seront majorés de 3 %.

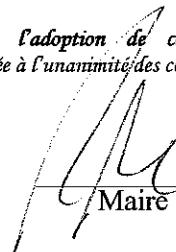
ARTICLE 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la rémunération des élus et de l'allocation de dépenses sera versé à chacun des membres du conseil municipal quatre fois par année soit en mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers incluant le maire.


Maire


DG

286-19 9. **LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

En 2016 : 8 208.66 \$ + 180 \$ mutation + 340.64 \$ intérêts = 8 729.30 \$ (19 fiches).

Pour 2017 : 9 894.63 \$ + 46.67 \$ mutation + 638 \$ intérêts = 10 579.30 \$ (17 fiches).

Pour 2018 : 6 193.67 \$ + pénalités + intérêts = 6 799.43 \$ (13 fiches)

Pour 2019 : 8 553.35 \$ + pénalités + intérêts = 9 429.78 \$ (20 fiches)

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,..) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 4 novembre 2019.

#	Matricule	Noms du/des propriétaires	Taxes 2019	Mutation	Pénalité 5 % Max. 20 \$	Intérêts au 4-11-2019	Total
1	1319-07-1647	Trahan Julie	153.55 \$		7.68 \$	0.30 \$	161.53 \$
2	1419-09-0082	Boisvert Patrick	302.80 \$		15.14 \$	11.95 \$	329.89 \$
3	1513-67-0118	Bourgoin Langis	480.21 \$		20.00 \$	0.95 \$	501.16 \$
4	1615-28-8229	Rodrigue Clément	330.18 \$		16.51 \$	28.11 \$	374.80 \$
5	1615-48-3016	Pelletier Louise-Andrée	315.89 \$		15.79 \$	24.30 \$	355.98 \$
6	1616-87-2593	Rodrigue Marco	1 091.10 \$		20.00 \$	115.51 \$	1 226.61 \$
7	1616-87-9073	Rodrigue André-Bruno	711.30 \$		20.00 \$	75.38 \$	806.68 \$
8	1617-84-2953	Heppell Vicky	569.13 \$		20.00 \$	1.50 \$	590.63 \$
9	1617-97-6400	Bourgoin Langis	837.73 \$		20.00 \$	64.17 \$	921.90 \$
10	1621-36-6086	Rodrigue Clément	481.86 \$		20.00 \$	36.60 \$	538.46 \$
11	1715-19-9861	Lévesque David	298.80 \$		14.94 \$	7.44 \$	321.18 \$
12	1717-01-5290	Succ. Christian Nadea	436.23 \$		20.00 \$	10.90 \$	467.13 \$
13	1717-02-5463	Boutot Linda	469.05 \$		20.00 \$	3.08 \$	492.13 \$
14	1717-05-5248	Morin Nicole	45.24 \$		2.26 \$	2.08 \$	49.58 \$
15	1717-06-0759	Michaud Sébastien	65.91 \$		3.30 \$	3.03 \$	72.24 \$
16	1718-24-6215	Succ. Joseph Beaulieu	3.51 \$		0.18 \$	0.98 \$	4.67 \$
17	1723-15-5942	Suce. Pierre Rodrigue	535.30 \$		20.00 \$	40.65 \$	595.95 \$
18	1922-46-5529	Dancause Charles-Henri	881.10 \$		20.00 \$	93.45 \$	994.55 \$
19	2020-83-6534	Érablière Brochu	310.80 \$		15.54 \$	14.31 \$	340.65 \$
20	2022-98-0907	Castonguay Karl	233.66 \$		11.68 \$	38.72 \$	284.06 \$
		Total taxes	8 553.35 \$	-\$	303.02 \$	573.41 \$	9 429.78 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le conseil approuve l'état présenté (annexé comme pièce jointe 2019-11-04 Comptes) et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le 2 décembre 2019. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata ou par notre avocat.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque propriété (matricule) faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009.

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2019 à ceux dont les comptes seront encore impayés au 2 décembre 2019 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

287-19 10. **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le procédurier de vente de propriétés pour non-paiement de l'impôt foncier (taxes, ...) tel que suggéré par la MRC de Témiscouata et envoie la liste des propriétés pour vente pour taxes d'ici le 13 décembre 2019 tel que requis à la MRC ou notre avocat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

 Maire  DG

288-19 11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 163-19 – BUDGET MUNICIPAL 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – BUDGET 2020 ET PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 163-19 et des copies sont disponibles pour le public dès le début de la séance.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prend acte du dépôt du projet de règlement n° 163-19 séance tenante ayant pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations 2020 à 2022 ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

« Le conseiller Monsieur Michel Dubé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera un règlement qui aura pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations 2020 à 2022 ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

289-19 12. DATES POUR RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe la date des réunions de travail sur le budget 2020 de décembre 2019 et son adoption comme suit :

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1 décembre 2019	2 Réunion du conseil suivi de Réunion de travail Budget	3	4 Réunion de travail Budget	5	6	7
8	9 MRC- maire	10	11	12 Réunion extra. À 19 h 30 et Adoption Budget À 20 h	13	14
15	16	17 Journal ?	18	19	20	21

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

290-19 13. COMPTABLE – ÉTATS FINANCIERS 2019-2020-2021

Nous prenons pour acquis que les livres de votre Municipalité seront conformes aux exigences du ministère des Affaires municipales et Habitation, et que la conciliation bancaire est à jour. Suite au respect de ces conditions, le coût de nos honoraires pour les travaux d'audit vont se situer, aux montants suivants :

Honoraires professionnels pour l'audit des livres et comptes de la Municipalité ainsi que la présentation du rapport au conseil :

31 décembre 2019	6 000 \$
31 décembre 2020	6 120 \$
31 décembre 2021	6 240 \$

Les montants précédents seront majorés de toutes les taxes, fédérale et provinciale, en vigueur au moment de la facturation.

Avant le début de notre travail de vérification, nous vous ferons parvenir une lettre de planification identifiant la liste des travaux à exécuter par votre personnel.

Toute autre reddition de compte comme par exemple la TECQ sera réalisée en fonction du temps mis au dossier, en fonction de l'ampleur des projets réalisés et des coûts engagés. Une estimation pourra vous être fournie avant le début du travail lorsque nous connaissons les projets ou programmes pour lesquels une reddition de compte sera exigée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne les services de la firme Mallette pour ses États financiers et autres rapports 2019-2020-2021 au coût de 6 000 \$ indexé de 2 % par année et travaux de reddition en plus.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

291-19 14. ENTENTE - PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte « L'entente relative à l'établissement d'un Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile » entre les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Saint-Michel-du-Squatec.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer cette entente.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

15. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

292-19 15.1 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Plan de sécurité civile de Lac-des-Aigles tel que préparé par M. Julien Colpron-Tremblay en date du 4 novembre 2019 ;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

293-19 15.2 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture LDA-03 à M. Julien Colpron-Tremblay de 1 000 \$ pour la remise finale du Plan de sécurité civile tel que résolu dans l'entente (Réso 20-19).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

294-19 16. RAPPORT INSPECTEUR - PERMIS ANNÉE 2019

Une copie est remise aux élus. Tel que requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la municipalité de Lac-des-Aigles. Il y a eu en 2019: 37

DESCRIPTION	Nombre en 2017	Nombre en 2018	Nombre en 2019
Nouvelle construction (Garage et maison)	6	7	4
Transformation - Réparation	17	18	16
Certificat d'autorisation	0	1	2
Agrandissement	1	3	1
Installation septique	0	2	1
Lotissement	2	1	3
Puits artésien	0	2	1
Réparation	0	2	1
Démolition	4	2	2
Piscine	0	1	1
Déplacement	0	0	1
Addition de bâtiment (Remise, serre..)	0	4	4
Total	30	43	37

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal M. Julien Colpron-Tremblay de janvier 2019 à octobre 2019.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

295-19 17. ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2021-2022-2023

Servitech nous informe que l'équilibrage de notre rôle d'évaluation est obligatoire pour 2021-2022-2023 car le rôle en cours a été reconduit déjà et ne peut plus l'être.

Notre rôle a été équilibré pour le rôle de 2015-2016-2017 avec la date de référence du 1^{er} juillet 2013 au coût de 12 948 \$ et ensuite reconduit pour 3 ans 2018-2019-2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Servitech ou à la firme que la MRC aura choisi de faire l'équilibrage du rôle pour 2021-2022-2023 afin de mieux refléter les mêmes niveaux de valeur. Le coût sera d'environ 16 000 \$.

Que le paiement soit effectué en 2 versements égaux d'environ 8 000 \$ en 2020 et 8 000 \$ en 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

18. PROJET DE RÉNOVATION DES LOISIRS

Réso 220-19 Reçu offre de service architecture et ingénieur mécanique/électricité pour des travaux aux Loisirs de la Firme Groupe Architecture MB Inc. pour un total avant taxes de 14 372.85 \$. Comprenant pour le service en architecture 1. Relevé, vérification de l'état de l'enveloppe et mise en plan. 2. Esquisse, proposition et développement de plusieurs scénarios. 3. Coordination. 4. Estimation préliminaire. 5. Frais de déplacement, 6. 15% administration sur les services en mécanique/électricité à 11 273.85 \$ et pour les Services en mécanique/matériel 3 099 \$ Relevés des systèmes, analyse, estimation des coûts et rapport de présentation, déplacement.

Mme Marie-Pierre Marcoux, architecte de la firme d'architecte mandatée pour le projet de rénovation des Loisirs a présenté des scénarios (3 esquisses). Les élus ont retenu un scénario et une demande d'estimation de coût pour ces travaux a été faite à la firme d'architecte.

Étant donné le coût estimé très élevé, ce projet est mis sur la glace pour l'instant.

296-19 19. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES INVESTIR DANS LE CANADA (PIIC)

L'URLS nous informe par courriel le 18 octobre qu'un nouveau programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives a été annoncé, plus de 294 millions. Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 66 % des coûts admissibles. Les modalités du programme devaient sortir à la mi-novembre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

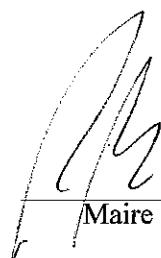
- *QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la présentation d'un projet au Centre des Loisirs Diane Roy au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives ;*
- *QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Aigles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;*
- *QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désigne Madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

20. PROJET TERRAINS

Projet municipal d'acquisitions de terrains pour développement futur de la municipalité.

Ces 2 offres d'achats de terrains sont conditionnelles à l'acceptation de l'une et de l'autre. Les deux (2) doivent être acceptées par le conseil sinon le projet sera annulé.


Maire


DG

297-19

20.1 OFFRE TERRAIN ACCÈS – 2 TERRAINS SUPERFICIE TOTALE DE 77 500 PI²

Suite à l'envoi de l'offre d'achat le 6 septembre 2019: Réso 240-19 : Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre pour un terrain d'une superficie de 8 200 pi² à 0,40 \$ du pi² soit 3 280 \$ et pour un autre terrain de 69 300 pi² un montant de 0,20\$ du pi² pour un total de 13 860 \$ pour un grand total de 17 000 \$ à Excavation Jean-Guy Roy, président M. Ghislain Roy.

Une réponse a été reçue et une rencontre a eu lieu avec le maire, la DG Adjointe, Ghislain Roy et Régis Roy, mardi, le 24 septembre à 13 h 15 au bureau municipal.

La municipalité a fait des vérifications concernant la conformité pour un accès industriel d'un chemin de 17 mètres de large incluant le fossé **et ce genre de chemin est conforme.**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les conditions des représentants d'Excavation Jean-Guy Roy inc. que voici, L'offre a été acceptée et signée par les représentants d'Excavation Jean-Guy Roy, le 24 septembre 2019, avec 3 conditions : 1^{er} : Accès route 232 de 17 m (incluant le fossé) au lieu de 20 m ; 2^e : Sable 0 ¼ 500T derrière Jacques Paré payé 1000 \$; 3^e : Accès route 232 côté est protégé par fossé ou clôture et poursuive les démarches afin d'acquérir ces 2 parcelles de terrains.

Et mandate M. Paul Pelletier, arpenteur de la firme Pelletier & Couillard pour effectuer l'arpentage des terrains à acquérir.

Que le notaire Me Harold Thibeault, soit mandaté pour ce contrat d'achat.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay (en cas d'absence de la DG) à signer tout document relatif à cet achat.

Que cet achat soit payé à même le surplus accumulé de l'année.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

298-19

20.2 OFFRE TERRAIN ACCÈS – TERRAIN DE 333 111 PI²

M. Jean-Luc Boucher a accepté la modification de sa 1^{er} condition le 10 octobre 2019

Suite à l'envoi de l'offre d'achat le 6 septembre 2019 à M. Jean-Luc Boucher: Réso 241-19 : Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre pour un terrain d'une superficie de 333 111 pi² un montant de 0.06 \$ du pi² pour un total de 20 000 \$ à M. Jean-Luc Boucher.

L'offre signée est acceptée par M. Jean-Luc Boucher, reçue le 23 septembre 2019, si les conditions qu'il a écrites au verso sont respectées au complet.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les conditions de M. Jean-Luc Boucher dont voici :

1. Je demande une redevance de 45 % sur chaque terrain revendu par la municipalité;
2. Je ne paie aucun frais d'arpentage ou notariés pour le contrat;
3. Je conserve le droit de récolter et de cultiver ce champ jusqu'à ce qu'il y ait un développement d'installé sur le terrain;
4. Je demande à la municipalité de faire à ses frais un chemin pour que je puisse avoir accès en tout temps à la partie restante du champ qui n'a pas été vendue;
5. Je demande un droit de passage à vie pour que je puisse avoir accès au reste de mon lot;
6. Le nom du développement doit comporter « Du Vallon » exemple : Parc industriel Du Vallon.

sauf la 1^{er} qui a été changée par :

1. « Pour le 1^{er} 10 000 \$ de redevance de vente faite par la Municipalité aucun pourcentage ne me sera octroyé. Par la suite après le 1^{er} 10 000 \$ de vendu une redevance de 50 % de la redevance des prochaines ventes faites par la municipalité me sera octroyée.

Et pour la 3^e conditions, les assurances municipales nous précisent que la municipalité doit détenir une assurance pour le terrain et l'agriculteur une assurance pour ses activités.

Donc la municipalité demande une preuve d'assurance à M. Jacques Boucher, l'agriculteur sur les terres de M. Jean-Luc Boucher et poursuive les démarches afin d'acquérir ce terrain.


Maire


DG

Et mandate M. Paul Pelletier, arpenteur de la firme Pelletier & Couillard pour effectuer l'arpentage.

Que le notaire Me Harold Thibeault, soit mandaté pour ce contrat d'achat ainsi que pour la servitude.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay (en cas d'absence de la DG) à signer tout document relatif à cet achat.

Que cet achat soit payé à même le surplus accumulé de l'année.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Monsieur Michel Dubé, conseiller est contre cette résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers.

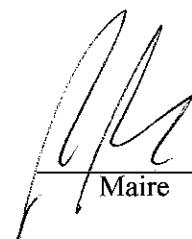
299-19 21. TRAVAUX TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

#	Titre du projet TECQ	Seuil TECQ	Programmation TECQ	Sous-total	2019	2020	2021	2022	2023
1	Achat terrain 77500 pi2	17 000 \$			17 000 \$				
2	Achat terrain 333,111 pi2	20 000 \$			20 000 \$				
3	Arpenteur et notaire terrain	3 500 \$			3 500 \$				
4	Étude architecte centre loisir	17 000 \$			17 000 \$				
5	Plan final ingénieur centre loisir	20 000 \$				20 000 \$			
6	Rénovation centre loisir		100 000 \$			100 000 \$			
7	Asphalte rue Sirois 350 m		120 000 \$			120 000 \$			
8	Radar vitesse (2)		10 000 \$		10 000 \$				
9	Asphalte chemin chalet		70 000 \$					70 000 \$	
10	Plan et devis phases 2 et 3 trottoirs		25 000 \$			25 000 \$			
11	Trottoir côté est 120 m PH 2		95 000 \$			95 000 \$			
12	Trottoir côté est 120 m PH 3		95 000 \$					95 000 \$	
13	Échangeur d'air caisse (Eco Energie)		15 000 \$			15 000 \$			
14	Barboteuse modif. jeux d'eau		75 000 \$			75 000 \$			
15	Module de jeux plage et loisir		50 000 \$				50 000 \$		
16	Sable rive du lac 100 x 30 pieds		35 000 \$				35 000 \$		
17	Descente de bateau, quai	25 000 \$						25 000 \$	
18	Démolition salon funéraire	20 000 \$				20 000 \$			
19	Aménagement salle comm. (funéraire)	5 000 \$				5 000 \$			
20	Projet éco énergie garage et caserne		30 000 \$				30 000 \$		
	Total	127 500 \$	720 000 \$	847 500 \$	67 500 \$	425 000 \$	235 000 \$	120 000 \$	0 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inclut ces travaux dans la nouvelle programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DG

22. TECQ 2014-2018 ET 2019-2023 – RÉSOLUTIONS POUR LE MAMH PROGRAMMATIONS

300-19

22.1 TECQ 2014-2018 – RÉSOLUTION POUR LE MAMH DE LA PROGRAMMATION

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

301-19

22.2 TECQ 2019-2023 – RÉSOLUTION POUR LE MAMH DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION

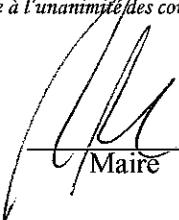
Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*


Maire


DG

23. APPUI AU CDL – PROJET DE FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE CULTURE BIOLOGIQUE

302-19

23.1 APPUI AU CDL PROJET SOUMIS AU FDT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Corporation de développement du lac (CDL) dans sa demande de 4 500 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) auprès de la MRC de Témiscouata pour leur Projet de Formation théorique et pratique sur la culture biologique.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

303-19

23.2 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Corporation de développement du lac (CDL) dans leur Projet de Formation théorique et pratique sur la culture biologique en fournissant une aide d'une valeur maximale de 2 500 \$ sous forme de matériaux et/ou de main d'œuvre.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

304-19

24. SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par invitation auprès de 3 entreprises de Lac-des-Aigles soit 9125-6230 Québec inc. (Exc. Régis Bérubé), Les Cultures B.M, et Excavation Jean-Guy Roy inc. pour sa demande de soumissions pour la location de machinerie lourde et que l'ouverture des soumissions se fasse à 15 h lundi le 2 décembre 2019.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

305-19

25. FORMATION INSPECTION ET ENTRETIEN DES BORNES FONTAINES

La municipalité de Squatec a organisé une formation « Inspection et entretien des bornes fontaines », MM. Berthier Beauhieu et Francis Lavoie (Ou Jonathan Leblanc-Breault) veulent la suivre.

Elle se donnera à Squatec, Vendredi, le 15 novembre de 8 h à 16 h au coût de 325 \$ / personne (incluant les frais d'inscription, les taxes et les déplacements du formateur).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive 2 employés soit MM. Berthier Beauhieu et Doris Dubé à cette formation et accepte d'en défrayer le coût et de leur rembourser les frais de repas et de déplacement (covoiturage) sur présentation de pièces justificatives.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

306-19

26. LOISIRS - CANDIDATURES

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel de candidature par envoi collectif à toute la population le 12 septembre 2019 pour trouver un employé temporaire ou deux pour l'animation des loisirs;

ATTENDU QUE les intéressés avaient jusqu'au 7 octobre 2019 à 16 h pour fournir leur candidature ;

ATTENDU QU'à l'expiration de ce délai la municipalité avait reçu trois (3) candidatures soit celle de Mme Gabrielle Lévesque, de M. Jeffrey Sirois et celle de M. Anthony Lévesque.

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel de candidature par envoi collectif à toute la population le 15 octobre 2019 pour trouver un responsable de l'entretien de la patinoire ;

ATTENDU QUE les intéressés avaient jusqu'au 25 octobre 2019 à 16 h pour fournir leur candidature ;

ATTENDU QU'à l'expiration de ce délai la municipalité avait reçu deux (2) candidatures soit celle de M. Anthony Lévesque et celle de M. Sacha Cima ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Jeffrey Sirois pour 27 heures /semaine à 16 \$/heure pour l'animation.

Et M. Anthony Lévesque pour 20 heures à 16.50 \$ pour l'entretien de la patinoire.

Selon l'horaire d'ouverture prévu à l'appel d'offres pour l'animation, pour 27 heures intérieur du lundi au vendredi de 17 h 30 à 20 h 30, samedi de 13 h à 21 h et dimanche de 13 h à 17 h.

Pour l'entretien de la patinoire c'est 20 heures par semaine selon les besoins de glaçage et de déneigement. Le déneigement doit être fait avant les heures d'ouverture.

Payable à chaque semaine sur présentation d'une feuille de travail complétée et remise avant le mardi midi suivant la semaine au bureau municipal.

Que le maire M. Pierre Bossé et Mme Francine Beauhieu, directrice générale soient mandatés pour signer ces contrats.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

307-19 27. DEMANDE BINGO LE BANQUIER

Lettre reçue de la Maison des Jeunes demandant la salle, une aide monétaire pour leur bingo « Le Banquier » qui aura lieu Vendredi, le 29 novembre 2019 et un envoi collectif.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle communautaire au sous-sol gratuitement à la Maison des Jeunes pour la tenue de leur Bingo, vendredi, le 29 novembre et accepte de défrayer l'envoi collectif. Et qu'ils soient responsable de faire leur ménage.

Et fournisse une aide de 50 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

308-19 28. GUIGNOLÉE

En 2019 les bénévoles de la Guignolée passeront de porte en porte dimanche le 1^{er} décembre.

Demande des bénévoles de la Guignolée pour la salle du conseil pour dimanche le 1^{er} décembre à compter de 9 h pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël. Et la salle communautaire pour une rencontre Samedi, le 23 novembre. Et demande d'aide financière pour café,...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche, le 1^{er} décembre pour la Guignolée, la salle propre au début, propre à la fin.

La municipalité accepte de défrayer le coût de l'envoi collectif, (Verso du Bingo le Banquier du 29 novembre 2019). Et fournisse une aide de 50 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

29. FÊTE DES ENFANTS – CHEVALIERS DE COLOMB

Lettre des Chevaliers de Colomb demandant un montant d'argent en chèque pour la fête des enfants qui aura lieu Dimanche, le 15 décembre au gymnase de la Trinité-des-Monts.

Demande Non-retenue.

30. UNITÉ D'URGENCE – FINANCEMENT MUNICIPAL ET EMPRUNT TEMPORAIRE

309-19 30.1 UNITÉ D'URGENCE – FINANCEMENT MUNICIPAL

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 310-19 **30.2 UNITÉ D'URGENCE – EMPRUNT TEMPORAIRE**
Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à faire un emprunt temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse pour l'achat de l'unité d'urgence au montant de 217 117 \$ si nécessaire, en attendant le financement permanent. Et que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés à signer tout document relatif à cet emprunt.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 311-19 **31. PATINOIRE – FINANCEMENT**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt # 156-18 pour un emprunt au montant maximal de 68 241 \$ pour les travaux de Réfection de la patinoire ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu du financement d'OBSL et de privés pour un montant total de 27 500 \$;
CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux admissibles validé par le ministère est de 63 245.76 \$ (au net);
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur une subvention de 31 622,88 \$ soit 50 % des coûts admissibles.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la municipalité ne fasse pas d'emprunt étant donné qu'il n'est pas nécessaire vu le financement obtenu pour les travaux de réfection de la patinoire et que le solde de la dépense à supporter par la municipalité n'est que de 5 428.88 \$.
Que le coût de 5 428.88 \$ soit payé avec le budget de fonctionnement de 2019.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 312-19 **32. PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE ET DEMANDE (ASSURANCES,...)**
32.1 PROJET PÊCHE SUR GLACE RESPONSABLE
La Pêche sur la glace – Tournoi de pêche blanche aura lieu Samedi, le 11 janvier 2020. Nous devons nommer un responsable pour la couverture d'assurance exigé par Pêche en herbe.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître comme responsable de l'aménagement du champ de glace et le forme sur les pratiques sécuritaires sur les champs de glace et mandate aussi le conseiller M. Luc Sirois, comme représentant municipal pour l'organisation par des bénévoles d'une journée de pêche sur glace en janvier en respect de toutes les consignes de nos assurances (périmètre, prise de mesures de l'épaisseur de la glace, tenue d'un registre, ...). Soit Samedi, le 11 janvier 2020.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 313-19 **32.2 PROJET PÊCHE SUR GLACE – DEMANDE**
Lettre de l'Association de l'ensemencement demandant notre appui pour leur tournoi de pêche blanche du 11 janvier prochain pourrait être sous la forme du paiement du permis de bar (Coût de 91 \$).
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide au montant de 91 \$ correspondant au permis de réunion de la RACJ.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 314-19 **33. FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE**
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour annoncer le Parc Natur'Ailes et accepte de défrayer le coût de 100 \$.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

315-19 34. FORMATION POMPIER II

Une formation Pompier II serait organisée par M. Gérald Dubé et la gestionnaire serait Mme Francine Beaulieu. 2 pompiers de LDA, 10 de Témiscouata-sur-le-Lac et 9 de Dégelis la suivraient, elle se donnerait les fins de semaine (6) à NDDL par un formateur Pompier II de Matane.

La formation pourrait débiter les 30-11 et 1^{er}-12-2019 et 11-12 janvier 2020, 8-9 février, 4-5 avril, 2-3 mai et 30-31 mai

Le coût du formateur est de 12 845 \$ (tout inclus), si 16 élèves soit 802 \$ / élève et les frais de l'école de 1 100 \$ / élève + les salaires de nos pompiers.

Pour 1 pompier : 12 jours x 7 heures x 20 \$ = 1 680 \$ + leurs déplacements

Formation au coût total par élève d'environ = 1100 \$ + 802 \$ + 1680 \$ = 3582 \$ + déplacements

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'être le gestionnaire pour la formation Pompier II à venir à la condition que les dossiers de chaque élève (16 au maximum) soit complet tel qu'exigé par l'ÉNPQ (fiche d'inscription de l'ÉNPQ au cours Pompier II complétée et signée, certificat de naissance, diplômes, ...)

Que tous les frais de cette formation, coût des formateurs (comme travailleur autonome), frais de dossiers (temps de la gestionnaire Francine Beaulieu), factures de l'ÉNPQ, les frais du contrat de gestion avec l'ÉNPQ et toutes autres factures soient divisés au prorata des participants aux municipalités participantes.

Qu'une première facture correspondant à la moitié des coûts estimés soit acheminée à Dégelis et à Témiscouata-sur-le-Lac dès que les inscriptions seront faites à l'ÉNPQ.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Francis Lavoie et M. Jonathan Leblanc-Breault à cette formation et leur rembourse les frais de repas et de déplacements sur présentation d'une feuille de remboursement complétée et signée par le directeur du service incendie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

316-19 35. DEMANDE D'APPUI AU MAINTIEN DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE – GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Courriel reçu de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demandant un appui au maintien de la démocratie scolaire – gouvernance de l'école publique.

Demande non retenue.

316-19 36. MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR LES AÎNÉS

(Comme Réso 364-18): Le 29 octobre 2019 par courriel de M. André Couture du Cabinet du Lieutenant-gouverneur du Québec une lettre adressée au maire « Dans le cadre de son Programme des distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon souhaite décerner la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de votre régions ». Et nous demande de leur soumettre des candidatures afin de reconnaître l'engagement et le rayonnement positif de nos aînés auprès de leurs pairs ou de leur communauté. Candidature à soumettre sur leur formulaire en ligne au plus tard le 1^{er} février 2020. La cérémonie de remise pour le Bas-Saint-Laurent aura lieu dimanche, le 24 mai 2020 à 13 h.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette une candidature (si on en a une en vue) pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés dans le cadre du programme des distinctions honorifiques.

Et que Mme Francine Beaulieu, directrice générale soit la personne mandatée par la municipalité pour proposer la candidature.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

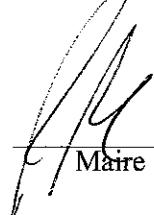
317-19 37. DEMANDE POUR KARATÉ

Mme Nathalie Charron est présente et donne des informations sur l'organisation d'un cours de karaté qui s'adresserait à des personnes de tous âges (groupe de 20 à 30 personnes). Un professeur viendrait 1 fois/semaine (les mercredis) pour un cours de karaté de 1h30 (à l'école) et chargerait 120\$ x 8 cours. = Total de 960\$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquitter le coût du cours de karaté de 960 \$ en 2 versements. Et charge 40 \$ pour les 8 cours payable au début et que ce soit gratuit pour les étudiants.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DG

318-19 38. DEMANDE – VOYAGE SCOLAIRE

Lettre de la directrice de l'École secondaire Vallée-des-Lacs Mme Geneviève Picard, de Mme Valérie Gauthier, enseignante et de M. Antoine Jean-Lebel, enseignant demandant un commanditaire pour un voyage scolaire qui aura lieu du 15 au 18 mai 2020. Voyage scolaire à Toronto-Niagara 2020 pour les élèves de secondaire 4 et 5. Il y aurait 44 élèves dont 14 de Lac-des-Aigles. Les coûts sont élevés soit 32 000 \$ en tout incluant le transport, les repas, les activités et l'hébergement (2 nuitées). 727,27 \$/élève.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ comme commandite pour le Voyage scolaire à Toronto-Niagara 2020 pour les élèves de secondaire 4 et 5 de l'École secondaire Vallée-des-Lacs.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

319-19 39. PARTICIPATION FINANCIÈRE PROJET ADVL - FONDS LOCAL DE PROJET STRUCTURANT

Considérant le projet de l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs de se doter d'une stratégie de marketing territorial dont les objectifs visent à contrer la décroissance démographique et à attirer de nouveaux investisseurs;

Considérant l'offre de services de **Visages régionaux** de 44 000\$ pour réaliser cette démarche;

Considérant la demande d'aide financière de 20 000\$ déposée à la MRC de Témiscouata dans le Fonds régional de projets structurants, volet 6 à 9 municipalités;

Considérant le support financier attendu de chacune des 6 municipalités de l'ADVL au montant de 3 000 \$ à partir de leur Fonds local de projet structurant;

Considérant la décision de l'ADVL de compléter le montage financier à partir de ses fonds;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'investir une somme de 3 000 \$, à partir de son Fonds local pour les projets structurants, pour participer à la mise en place d'une stratégie de marketing territorial pour l'ADVL.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

40. AFFAIRES NOUVELLES

320-19 40.1 DEMANDE DE COMMANDITE – FILLES EN FORME

Lettre de demande de commandite du regroupement de filles de l'École secondaire Vallée-des-Lacs de Squatec – Filles en formes qui demande une commandite pour l'organisation d'un événement inspiré par Fillactives. Toutes les filles des écoles de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs seront invitées à participer à cette festivité hivernale du 10 février 2020.

Lors de l'événement le nom des commanditaires sera mis sur une affiche et sera nommé au micro. Ils seront aussi ajoutés dans le communiqué de presse et sur leur page Facebook.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ pour l'organisation de cette festivité hivernale du 10 février prochain de Filles en forme.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

40.2 VOLET 3 DU MSP - GÉNÉRATRICE

Le contremaître M. Berthier Beaulieu est mandaté pour s'informer pour l'achat futur d'une génératrice pour le puit d'eau potable et station eaux usées.

321-19 40.3 PARTY DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise un party de Noël, genre 5 à 7. Vendredi, le 13 décembre.

Que M. Michel Dubé soit mandaté pour l'organisation, pizza, boissons,...

Que tous les employés y soient invités. Qu'un permis pour servir soit commandé à la RACJ.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

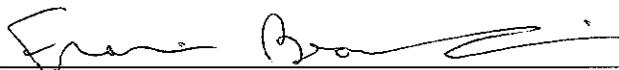
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 284-19, 285-19, 293-19, 295-19, 297-19, 298-19, 305-19, 307-19, 308-19, 311-19, 313-19, 317-19, 318-19, 320-19 et 321-19.



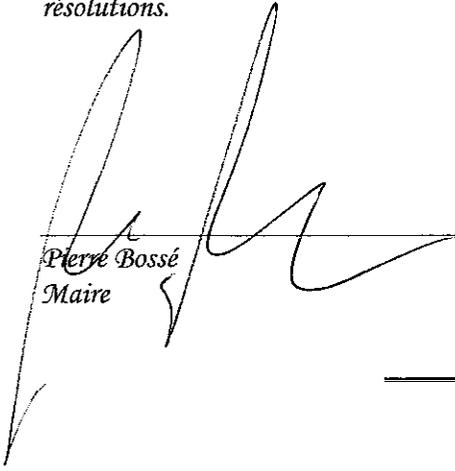
Francine Beaulieu
Directrice générale

322-19 41. CLÔTURE DE LA SÉANCE

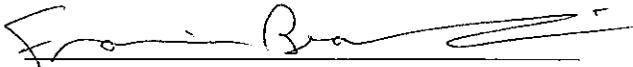
À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale